

- *Dissolution du SYMA A89* -

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE
VENTADOUR

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil, Mairie d'Ussel.

Étaient présents : M. Christophe ARFEUILLERE, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline CORNELISSEN, Haute Corrèze Communauté - M. Charles FERRE Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Claude BESSEAU, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Pierre SAUGERAS, Haute Corrèze Communauté. - M. Francis DUBOIS, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Louis BACHELLERIE, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Noël LANOIR, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Étaient excusés : M. Pierre CHEVALIER, Haute Corrèze Communauté (*pouvoir à M. Christophe ARFEUILLERE*) - M. Philippe CARTIER, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric ZIOLO, Haute Corrèze Communauté - M. Daniel ESCURAT, Haute Corrèze Communauté - M. François RATELADE, Haute Corrèze Communauté. – M. Philippe ROCHE, Haute-Corrèze Communauté.

Assistaient en outre à la réunion : - M. Jean-Yves URBAIN, Maire de Bugeat - Mme Christine COUDERT-MORIN, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine COURBIER, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Lucille BENESTEAU, Directrice Générale Adjointe, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine WILLOCQ, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Philippe ROULLET, Directeur des Services Techniques, Ussel. – M. Madix MOUANDZA, Responsable des Finances, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres

Lors du Comité Syndical du 09 avril 2024, nous avions évoqué la dissolution du SYMA A89, mais nous n'avions pas arrêté de date précise.

Nous devons donc acter le principe de la dissolution pour engager les études et démarches.

La date convenue avec la Direction Générale des Finances Publiques Secteur Ussel serait au 1er janvier 2026.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve :

- Le principe de dissolution au 01/01/2026
- Autorise le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE



REÇU LE

29 JAN. 2025

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)